



# Flash irrigation

Numéro 6

Mercredi 10 juillet 2024

Avec le soutien financier



## Données météo

Relevé des ETP et des pluies pour différents postes météo

	ETP en mm				Pluie en mm			
	ETP en mm/jour			Cumul	Pluie en mm			Cumul
	1 <sup>er</sup> mai	1 <sup>er</sup> juin	1 <sup>er</sup> juillet	1 <sup>er</sup> mai	1 <sup>er</sup> mai	1 <sup>er</sup> juin	1 <sup>er</sup> juillet	1 <sup>er</sup> mai
du								
au	31 mai	30 juin	9 juillet	9 juillet	31 mai	30 juin	9 juillet	9 juillet
<b>St-Barthélémy de Vals</b>	3,6	5	6	<b>316</b>	139	72	7	<b>218</b>
<b>Mercuriol (7 chemins)</b>	3,7	5,1	6,3	<b>324</b>	136	74	4	<b>214</b>
<b>Romans (lycée horticole)</b>	3,7	5,1	6,4	<b>328</b>	143	76	13	<b>232</b>
<b>St-Christophe et le Laris</b>	3	3,9	4,8	<b>255</b>	126	85	11	<b>222</b>

Les pluies des 7 derniers jours ont apportées seulement quelques mm (entre 4 et 13 mm).

## Prévisions météo (source meteoblue)

Jeu Demain	Ven 12/7	Sam 13/7	Dim 14/7	Lun 15/7	Mar 16/7
32 °C	27 °C	24 °C	29 °C	32 °C	30 °C
20 °C	18 °C	14 °C	13 °C	18 °C	18 °C
↓ 18 km/h	↓ 19 km/h	↓ 21 km/h	↑ 16 km/h	↗ 29 km/h	↓ 15 km/h
-	>20 mm	-	-	0-2 mm	-
☀ 8 h	☀ 4 h	☀ 12 h	☀ 9 h	☀ 5 h	☀ 10 h

Il fait chaud cette semaine avant l'arrivée d'une nouvelle dégradation orageuse ce vendredi. Les températures seront temporairement en baisse le week-end prochain.

## Prévisions de consommation du 10/07 au 16/07 2024

Production	Coefficient cultural	mm semaine (*)	mm jour (*)
Lucerne	90%	36	5,1
Pomme de terre avant tubérisation	50%	20	2,9
Pomme de terre pendant tubérisation	110%	44	6,3
Pomme de terre prématurité	80%	32	4,6
Laitue début de croissance	50%	20	2,9
Laitue grossissement des pommes	70%	28	4,0
Maïs stade 8 à 12 feuilles	60%	24	3,4
Maïs stade 12 à 18 feuilles	90%	36	5,1
Maïs 18 feuilles à floraison femelle + 20 j	100%	40	5,7
Abricotiers avant récolte	60%	24	3,4
Abricotiers après récolte	50%	20	2,9
Pêchers avant récolte	80%	32	4,6
Pommiers-Poiriers avant récolte	85%	34	4,9
Noyers sol enherbé	70%	28	4,0

Déduire de ces consommations les pluies mesurées sur votre exploitation. Prendre en compte les indications fournies par vos tensiomètres

(\*) estimation en fonction des prévisions météo

## Préconisations

Des pluies orageuses sont annoncées vendredi. En cas de pluies supérieures à 10 mm, décaler le tour d'eau d'un jour pour 6 mm de pluie.

Les **maïs** semés vers la mi avril sont autour du stade floraison femelle pour les variétés demi-précoces à demi-tardives (les soies sont visibles sur 50 % des plantes). Bien repérer ce stade qui permettra de déterminer les dates de fin d'irrigation (50 % d'humidité des grains). Nous sommes dans une période de grande sensibilité au stress hydrique jusqu'à environ 20 jours après la floraison femelle.

Dans tous les types de sols, il faut commencer ou poursuivre l'irrigation sur la base de 6 mm/jour s'il n'y pas de problème de ressource en eau. En cas de volume limitant, privilégiez la phase 15 feuilles à 20 jours après floraison femelle et réduire les doses d'irrigation (par ex 25 mm au lieu de 35 mm) mais conserver la même fréquence.

Pour le **tournesol**, compte-tenu du fort développement végétatif de cette année, lancer l'irrigation en sols superficiels au stade floraison dès que les feuilles du bas jaunissent.

Pour le **soja**, démarrer l'irrigation à l'apparition des premières fleurs.

Pour les **noyers**, la réserve en eau des sols est épuisée sur les graviers et les sols moyennement profonds. Il faut lancer l'irrigation s'il ne pleut pas vendredi afin de faire grossir les noix. En sol profond, l'irrigation n'est pas encore nécessaire sauf si votre tour d'eau est très long.

Démarrer l'irrigation en **abricotiers** dans les sols ayant une réserve en eau faible ou moyenne. L'irrigation peut attendre en sols profonds.

Contact : François DUBOCS : 04 27 24 01 60 – [francois.dubocs@drome.chambagri.fr](mailto:francois.dubocs@drome.chambagri.fr)

L'action de la Chambre d'agriculture sur la gestion quantitative de l'eau bénéficie du soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à hauteur de 30 000 €, et du Conseil départemental à hauteur de 13 500 €.